



BULLETIN

TRANSPORTATION DISTRICT 140
DISTRICT DES TRANSPORTS 140

International Association of Machinists and Aerospace Workers
Association internationale des machinistes et des travailleurs et travailleuses de l'aérospatiale

À TOUS LES MEMBRES DE L'AIMTA ET MEMBRES ANCIENNEMENT À L'EMPLOI D'AVEOS RECOURS COLLECTIF

Chères consœurs et chers confrères,

L'AIMTA est satisfaite d'apprendre qu'un recours collectif au nom des anciens employés d'Aveos a été autorisé par la Cour supérieure du Québec dans une récente décision.

Les membres concernés par le recours collectif sont tous d'anciens employés – syndiqués ou non syndiqués – des centres de révision et d'entretien d'Air Canada à Montréal, Mississauga et Winnipeg ayant subi les conséquences de la fermeture d'Aveos ainsi que leurs conjoints, héritiers et bénéficiaires.

Comme plusieurs d'entre vous le savent, le syndicat avait intenté un recours en vertu de la *Loi sur la participation du public au capital d'Air Canada* (la Loi) à l'époque où nos membres avaient passé à l'emploi d'Aveos. Le recours n'avait alors pas abouti, en partie parce que les travaux d'entretien lourd continuaient d'être effectués dans les mêmes centres. Le syndicat était alors actif à soutenir les gouvernements du Québec et du Manitoba dans leur contestation de la Loi après la faillite d'Aveos et l'envoi du travail ailleurs. La Cour d'appel du Québec avait statué que la Loi avait été enfreinte, mais le gouvernement fédéral a alors modifié la Loi en y retirant les dispositions ayant été enfreintes. En même temps, dans le cadre de la faillite d'Aveos, l'AIMTA avait mené des poursuites judiciaires et obtenu pour ses membres anciennement à l'emploi d'Aveos quelque 59 millions de dollars en indemnités de départ et autres indemnités d'Air Canada ainsi que d'autres indemnités directement d'Aveos et au titre du Programme de protection des salariés du gouvernement. De plus, l'AIMTA avait financé et déposé une plainte demandant au ministère de poursuivre les administrateurs d'Aveos et fourni de l'information en continu pour soutenir les demandes dans le cadre de cette poursuite.

L'AIMTA n'a aucune participation directe dans le recours collectif, mais soutient cette procédure en fournissant des documents aux avocats du recours collectif et souhaite un aboutissement heureux de cette poursuite.

Solidairement,

Fred Hospes, President & Directing General Chairperson
Transportation District 140, IAMAW

FHjmm



BULLETIN N° 022 – PUBLIÉ LE 24 MAI 2018
VEUILLEZ PHOTOCOPIER, AFFICHER ET FAIRE CIRCULER

VISIT OUR WEBSITE / VISITEZ NOTRE PAGE WEB – <http://www.iam140.ca>

Halifax – Tel/Tél. : 902-481-0077 Fax/Téloc.: 902-481-0079
Winnipeg – Tel/Tél. : 204-987-9254 Fax/Téloc.: 204-987-9252
Calgary – Tel/Tél. : 403-250-3708 Fax/Téloc.: 403-250-3707
Toronto – Tel/Tél. : 905-671-3192 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-2948) Fax/Téloc.: 905-671-2114 (Toll free/Sans frais : 1-866-298-0369)
Vancouver – Tel/Tél. : 604-448-0721 (Toll free/Sans frais : 1-877-426-3140) Fax/Téloc.: 604-448-0710 (Toll free/Sans frais : 1-888-310-1688)
Montréal – Tel/Tél. : 514-336-3031 (Toll free/Sans frais : 1-888-992-1010) Fax/Téloc.: 514-336-3039 (Toll free/Sans frais : 1-866-800-3039)